Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_056-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 21 MAI 2026

Date d'envoi de la convocation : 07 mai 2026

Date d'affichage du PV : 29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 0
Votants : 13

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennolé BORDIER, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, Mme Maryse FORTIN, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Étaient absents : M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DÉLIBÉRATION 2026-056 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER ZC 0189

***Vu** – Article L.211-1 du Code de l'urbanisme,*

***Vu** – Délibération 2024-01 adoptant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Billé,*

***Vu** – Délibération 2024-02 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Billé sur l'ensemble des zones U et AU,*

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renoncer à l'exercice du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) suivante :

DATE	Référence Cadastrale	Adresse	Superficie
30/04/2026	ZC 0189	10 Sur La Haye	506 m²

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_056-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle susnommée ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération à l'étude notariale,
- **AUROTISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BILLE
35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.